

Parc national du Mercantour

Orientation 01: Prendre soin des paysages

[...]

- **Mesure 4: Mettre en valeur les villages et les hameaux**

Les paysages du Mercantour doivent beaucoup au cachet particulier des villages et hameaux. Villages perchés, villages fortifiés, villages sertis dans des sites pittoresques, ils témoignent de l'identité d'un territoire frontalier, à la croisée de la mer et de la montagne. La plupart d'entre eux constituent en outre de véritables portes d'entrée du parc.

Les profondes mutations économiques et sociales que connaissent les vallées ne sont pas sans incidence sur la configuration et l'architecture de ces villages. Tout nouvel équipement sera ainsi réalisé avec un souci particulier d'intégration paysagère, afin de ne pas porter atteinte au cachet des villages et des hameaux. Cette préoccupation n'exclut pas pour autant le recours à l'innovation en matière d'architecture et de techniques de construction (cf. mesure 16).

Un plan global de valorisation paysagère, établi à partir de l'identité spécifique de chaque commune sera élaboré, en accordant la priorité aux entrées de villages et aux espaces traversés par des routes départementales.

Plusieurs types d'actions seront encouragées :

- l'inventaire et la résorption des points noirs paysagers qui enlaidissent les perspectives ;
- l'établissement d'un plan local de publicité, permettant d'organiser la publicité dans les coeurs de village (place, proportions) ;
- la réalisation de parkings intégrés dans les paysages afin d'organiser le stationnement des véhicules et de favoriser la découverte des coeurs de villages à pied ;
- la réalisation d'inventaires du patrimoine vernaculaire et leur valorisation dans les aménagements ;
- des opérations concertées d'embellissement ou de restauration ;
- la conception de cahiers de recommandations architecturales et paysagères spécifiques aux espaces bâtis.

Rôles de l'établissement public du parc

- contribue à l'inventaire des points noirs paysagers
- soutient les programmes de résorption des points noirs

Contributions attendues des communes adhérentes

- mettent en oeuvre des opérations exemplaires de réhabilitation paysagère des villages
- élaborent un plan local de publicité

Parc national du Mercantour

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Pays, Départements, Région, CAUE, services de l'Etat

La mesure 4 s'applique préférentiellement aux villages et hameaux de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.

[...]

Page 80 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2604

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 16:26